Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601378-20251219-2025_06_07-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	21

Vote
A la majorité Pour : 19 Contre : 2 Abstention : 2
Date de convocation
11 Décembre 2025
Date d'affichage
11 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, M. SALOMON Gérard, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme TRIONNAIRE Josiane, M. CHEVILLON Jérôme, Mme PROST Véronique, Mme CHEFDOR Sophie, M. LARCIN Ronan, M. TRENTESAUX Laurent, Mme PAITEL Marie, M. KERMORVANT Fabien, M. LE BARH Ludovic, M. GUILLERON Gérard, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. ROBERTON Jean-Luc, Mme GOUPIL Françoise, M. LE TRIONNAIRE Anthony

Excusés ayant donné procuration : Mme ALLAIN Aurore à Mme TRIONNAIRE Josiane, Mme MOQUET Louise à M. MOQUET Alban, Mme LE VAGUERESSE Sophie à M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme GUILBERT Marina à M. KERMORVANT Fabien, Mme GUEGANO Laurie à Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle

A été nommée secrétaire : Mme PAITEL Marie

2025-06-07 – Durée hebdomadaire de service

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réorganisation du service médiathèque, il convient de supprimer et créer l'emploi correspondant. Il revient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité de diminuer la durée hebdomadaire de travail du poste de responsable de la médiathèque, à la suite de la mutation de l'agent qui occupait cet emploi. Après analyse des chiffres de fréquentation, il est envisagé de diminuer les heures d'ouverture au public (sur l'année et pendant les vacances scolaires) et le temps de présence des agents lorsque la médiathèque est fermée, en revoyant l'organisation des accueils de classe.

Décision

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601378-20251219-2025_06_07-DE

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 ;
Vu le tableau des effectifs existant ;
Vu l'avis du comité social territorial en date du 9 décembre 2025 ;
Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 10 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 2 abstentions et 2 votes contre,

Article 1er : décide d'instituer selon le dispositif suivant :

- la suppression, à compter du 1er janvier 2026, de l'emploi d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet à la médiathèque,
- et la création, à compter de la même date, d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine, à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires, relevant de la catégorie C, à la médiathèque ;

Article 2 : décide de modifier le tableau suivant et de l'adopter :

Service culturel					
Emploi	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent de médiathèque	Adjoint du patrimoine	C	1	1	28/35ème

Article 3 : dit que des crédits sont inscrits au budget pour régler ces dépenses ;

Article 4 : autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 19/12/2025
Le Maire,
Alban MOQUET

La Secrétaire,
Marie PAITEL

MAIRIE DE MONTERBLANC (Morbihan)